

Epidémie d'infections à *Escherichia coli* O104:H4, Bègles, juin 2011

Bénédicte Aldabe et l'équipe de la Cire¹, EAZ-DM²

¹Cellule de l'InVS en région (Cire) Aquitaine, Bordeaux

²Unité des maladies entériques, d'origine alimentaire et zoonoses (EAZ), Département des maladies infectieuses (DMI), InVS, Saint-Maurice

Cire Aquitaine

benedicte.aldabe@ars.sante.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) Aquitaine

103 bis rue Belleville – CS 91704

33063 Bordeaux cedex

Introduction

Le 22 juin 2011, l'hôpital Robert Picqué signale à la Cire l'admission de 8 adultes pour diarrhée sanglante ou syndrome hémolytique et urémique (SHU) depuis le 16 juin. Le 24 juin, un premier cas est confirmé STEC O104:H4, souche identifiée dans l'épidémie allemande survenue en mai 2011. Les cas ont tous participé à une journée porte ouverte à Bègles.

Objectifs

Décrire l'évolution de l'épidémie et identifier le vecteur de transmission pour mettre en œuvre les mesures de prévention et de gestion.

Méthode

Une enquête alimentaire a été réalisée auprès de l'ensemble des participants à la journée. Un cas probable a été défini par tout participant à la journée ayant présenté soit un SHU, soit une diarrhée sanglante, soit un épisode de diarrhée entre le 8 et le 23 juin. La confirmation des cas a été obtenue par isolation de la souche *STEC O104:H4* ou par sérologie O104. Des taux d'attaque par aliment ont été calculés ainsi que les risques relatifs (RR) à l'aide d'un modèle de régression de Poisson.

Résultats

Sur les 169 personnes interrogées, 24 cas probables ont été identifiés, dont 7 cas de SHU, 5 de diarrhée sanglante et 12 avec un épisode de diarrhée. Dix cas ont été confirmés *STEC O104:H4*. Parmi les consommateurs de graines germées (fenugrec, moutarde, roquette), on recense 61 % de cas, le RR associé étant de 4,2 (IC 95 % : 1,7-10,0) et de 5,1 (IC 95 % 2,3-11,1) pour les consommateurs de fenugrec.

Conclusion

Les graines de fenugrec sont à l'origine de l'épidémie de Bègles. La survenue des épidémies françaises et allemandes, due à la même souche et au même vecteur de transmission, est donc en faveur d'une contamination de ces graines par la bactérie *E. coli* O104:H4. Les mesures de prévention et de gestion (retrait des lots incriminés) ont été réalisées.